République Française
Département de
La Loire
Commune de
MONTROND LES BAINS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 12 décembre 2023 à 19 h

13-492

Le Maire certifie,

Objet de la délibération

ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS

1° - Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi, que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Mairie le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2° - Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité

3° - Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

1	Serge PERCET	16	~~Jean-Claude CLOUPET~~
2	Marie-Antoinette BENY	17	Hélène TISSOT
3	Georges ROCHETTE	18	Jacinto RODRIGUES
4	Marie-Odile MOULAGER	19	Erycka VACHERON
5	Robert DEVOUCOUX	20	~~Claude NIGON~~
6	Sandra LIEBART	21	Martine CHAVAGNEUX
7	~~Claude GERBAUD~~	22	~~Jean-Yves KNECHT~~
8	Dominique AVRIL	23	Jacqueline DUMILLIER
9	Jean ESPEJO	24	Philippe MIKHAILOFF
10	~~Sylvie LAFFONT~~	25	~~Yvette MORETTON~~
11	Thomas CHABANNES	26	Christophe DANTAN
12	Marie REVOLIER	27	~~Christel GIRAUD~~
13	Sylvain MARCHAND	28	Patrick TARKA
14	~~Claudie GAURIAT~~	29	Daniel FERNANDEZ
15	Maxime MOULIN		

Etaient présent(e)s : *Serge PERCET, Marie-Antoinette BENY, Georges ROCHETTE, Marie-Odile MOULAGER, Robert DEVOUCOUX, Sandra LIEBART, Claude GERBAUD, Dominique AVRIL, Jean ESPEJO, Thomas CHABANNES, Marie REVOLIER, Sylvain MARCHAND, Maxime MOULIN, Hélène TISSOT, Jacinto RODRIGUES, Erycka VACHERON, Martine CHAVAGNEUX, Jacqueline DUMILLIER, Philippe MIKHAILOFF, Christophe DANTAN, Patrick TARKA, Daniel FERNANDEZ.*

Absent(e)s avec procuration : *Sylvie LAFFONT (pouvoir Marie-Antoinette BENY), Claudie GAURIAT (pouvoir Robert DEVOUCOUX), Jean-Claude CLOUPET (pouvoir Erycka VACHERON), Claude NIGON (pourvoir Serge PERCET), ~~Jean-Yves KNECHT (pouvoir Claude GERBAUD)~~, Yvette MORETTON (pouvoir Daniel FERNANDEZ), Christel GIRAUD (pouvoir Philippe MIKHAILOFF), Claude GERBAUD (pouvoir Marie-Odile MOULAGER)*

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : *Hélène TISSOT*

Modèle n° 85 B

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201493-20231212-13-492-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2023
Affichage : 18/12/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

MAIRIE DE MONTROND LES BAINS (Loire)

Le Maire,
Serge Percet

Publié sur le site internet de la mairie le 18 DEC. 2023

13-492 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2023.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget. Par ailleurs, il est proposé de ne pas ouvrir de crédits pour les opérations votées au budget.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Ouvre les crédits suivants dans la limite des chapitres budgétaires pour l'année 2024 :

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts par BP et DM 2023	Ouverture par anticipation proposée 2024
20	0 €	0 €
204	358 861 €	89 715 €
21	2 129 026 €	532 256 €
23	757 639 €	189 409 €

Fait à Montrond-les-Bains, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Serge PERCET

La secrétaire de séance,

Hélène TISSOT

MAIRIE DE MONTROND LES BAINS (Loire)

Publié sur le site internet de la mairie le

18 DEC. 2023